

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR YONNE

DEPARTEMENT DE  
 LYONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DE LA CAISSE DES ECOLES**

-----  
**Séance du 07 avril 2025**  
 -----

Nombre de membres		
afférents au Comité administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	7

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 18 heures 00,  
 le Comité d'administration de la Caisse des Ecoles de cette Commune, s'est réuni sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Présidente.

Présents : Mme Nadège NAZE, Mme Catherine GUILLERME, Mme Annette CLAUSSE PAQUAUX, Mme Annabelle LEMAITRE, Mme Isabelle AUTRET, Mme Daria MUNSCH, Mme Cindy GARCIA

Absents excusés : M. L'Inspecteur de l'Education Nationale, M. Alain CHAMBRILLON, Mme Francine SIMON, Mme Khadija STRIM

Date de convocation

28/03/2025

Le Comité de la Caisse des écoles,

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

**VU** l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

**VU** l'article L.2312-1 du CGCT prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

**VU** la délibération du 26 mars 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

**VU** le règlement budgétaire et financier de la Ville de Villeneuve sur Yonne approuvé par délibération du Comité en date du 21 novembre 2023,

**VU** le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2025, joint au projet de délibération,

**VU** la maquette budgétaire, ci-annexée,

**VU** le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Comité :

➤ **ADOPTE** dans son ensemble le budget primitif 2025 ainsi qu'il suit :

**En section de fonctionnement, les chapitres suivants**

Chapitre	Intitulé	Propositions
011	Charges à caractère général	17 478,00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 200,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	600,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>22 778,00 €</b>

Délibération rendue exécutoire par publication le :

**En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :**

Chapitre	Intitulé	Propositions
70	Produits des services et du domaine	12 095,73 €
74	Dotations, subventions et participations	400,00 €
77	Produits exceptionnels	- €
002	Résultat antérieur reporté	10 282,27 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>22 778,00 €</b>

**En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :**

Chapitre	Intitulé	Propositions
21	Immobilisations corporelles	3 881,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 881,00 €</b>

**En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :**

Chapitre	Intitulé	Propositions
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	600,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	3 281,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 881,00 €</b>

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 22 778,00 €
- section d'investissement : 3 881,00 €
- Total du budget : 26 659,00 €

Pour extrait conforme

La Présidente  
 Nadège NAZE

